

**Décision n° 2023-1044-UM portant approbation de la tarification des activités commerciales
recherche de la plateforme SynBio3 de l'UMR n°5247 Institut des Biomolécules Max Mousseron
(IBMM)**

Le Président de l'Université de Montpellier

Vu le livre VII du Code de l'Education ;

Vu le décret 2020-1207 du 20 septembre 2021 portant création de l'Université de Montpellier et approbation de ses statuts ;

Vu la délibération n° n°2021-12-15-01 du conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 15 décembre 2021 désignant Monsieur Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 21 février 2022, portant nomination et classement de Monsieur Bruno FABRE dans l'emploi de Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier, à compter du 1er mars 2022 au 28 février 2026 ;

Vu la délibération n°2021-12-15-03 du Conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 15 décembre 2021 portant proposition de la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président ;

Vu la délibération n°2023-05-09-09 de la Commission de la recherche du Conseil académique de l'Université de Montpellier en date du 9 mai 2023 portant approbation des tarifs de la plateforme SynBio3 de l'UMR n°5247 (IBMM) ;

DÉCIDE :

Article 1 : Les tarifs de la plateforme SynBio3 de l'UMR n°5247 (IBMM) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 : Ces tarifs prennent effet à compter du 10 mai 2023.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé des mesures d'exécution et de publicité de la présente décision.

Montpellier, le 10 mai 2023

Le Président de l'Université de Montpellier


Philippe AUGÉ

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Vous pouvez contester la présente décision, soit directement par la voie contentieuse, soit en formant au préalable, un recours administratif qui préserve le délai du recours contentieux.

Le recours contentieux doit être déposé dans les deux mois qui suivent la notification de la décision que vous contestez auprès

- du Tribunal Administratif de **Montpellier**, 6, rue Pitot, CS 99002 - 34063 Montpellier cedex2 pour les personnels qui résident dans l'**Aude**, l'**Hérault** ou les **Pyrénées Orientales** ;
- du Tribunal Administratif de **Nîmes**, 16, avenue Feuchères, CS 88010, 30941 Nîmes cedex09, pour les personnels qui résident dans le **Gard** et la **Lozère**.

Le délai de deux mois est un **délaï franc** qui court le lendemain de la date de notification et/ou de l'affichage (ex. le délai pour contester une décision notifiée le 4 janvier court à partir du 5 janvier pour s'achever le 5 mars).

Le recours administratif peut prendre la forme d'un **recours gracieux** adressé à l'auteur de la décision contestée ou celle d'un **recours hiérarchique** auprès de l'autorité hiérarchique supérieure.

Saisie de votre recours administratif, l'administration peut :

- soit vous donner entièrement ou partiellement satisfaction, dans les **deux mois** qui suivent votre recours,
- soit rejeter votre demande, dans les deux mois qui suivent votre recours, **par une décision expresse** ou **par une décision implicite de rejet** en gardant le silence pendant plus de deux mois à votre réclamation.

Dans le cas d'une décision expresse ou implicite de rejet résultant de votre recours administratif, vous disposez de deux mois, délai franc, pour déposer un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montpellier ou de Nîmes le cas échéant (articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative).



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER

Tarifs de la plateforme SynBio3 de l'Institut des Biomolécules Max Mousseron

Les tarifs ci-dessous ont été proposés par le conseil de gestion de la plateforme SynBio3 de l'Institut des Biomolécules Max Mousseron accompagnée par la DPIL et votés en Commission Recherche de l'Université de Montpellier en date du 09 Mai 2023. Ces tarifs annulent et remplacent les précédents et rentrent en vigueur dès leur vote.

Plateau PEPTIDES:

Tarifs unitaires hors taxes (HT)	Unité d'œuvre	Structures de l'UM (A)	Structures hors UM qui assurent une mission de service public (B)	Structures externes à l'UM (C)
<u>UPLC MS Xevo TQD</u>	Unitaire	10 €	70 €	100 €
<u>UPLC MS SQD2</u>	Unitaire	9 €	20 €	45 €
<u>HPLC MS Agilent</u>	Unitaire	8 €	40 €	55 €
<u>HPLC Agilent Analytique</u>	Unitaire	8 €	25 €	45 €
<u>Développement méthode HPLC</u>	Unitaire	15 €	100 €	150 €
<u>SKID Gilson LC</u>	Unitaire	167 €	600 €	800 €
<u>PLC 2050 20mL</u>	Unitaire	53 €	70 €	100 €
<u>PLC 2050 40mL</u>	Unitaire	61 €	90 €	120 €
<u>PLC 2250</u>	Unitaire	54 €	310 €	400 €
<u>Discover 2.0 10mL</u>	Unitaire	8 €	15 €	35 €
<u>Discover 2.0 35mL</u>	Unitaire	37 €	45 €	70 €
<u>Discover 2.0 100mL</u>	Unitaire	134 €	150 €	200 €
<u>DLS Zetasizer</u>	Horaire	16 €	25 €	45 €
<u>Liberty Blue 0,25</u>	Unitaire	208 €	500 €	700 €
<u>Liberty Blue 0,1</u>	Unitaire	183 €	250 €	400 €
<u>Multipep 0,1</u>	Unitaire	73 €	250 €	400 €
<u>Multipep 0,05</u>	Unitaire	74 €	200 €	300 €
<u>Dichroisme circulaire</u>	Horaire	13 €	30 €	48 €
<u>Synthèse peptide manuelle</u>	Unitaire	338 €	500 €	1000 €



PLATEFORMES
CHIMIE BALARD

Plateau POLYMERES:

Tarifs unitaires hors taxes (HT)	Unité d'œuvre	Structures de l'UM (A)	Structures hors UM qui assurent une mission de service public (B)	Structures externes à l'UM (C)
<i>SEC THF</i>	Unitaire	15 €	30 €	100 €
<i>SEC DMF</i>	Unitaire	15 €	30 €	100 €
<i>SEC EAU</i>	Unitaire	20 €	40 €	120 €
<i>SEC MALS</i>	Unitaire	47 €	150 €	200 €
<i>LC2D</i>	Horaire	31 €	150 €	200 €
<i>DSC</i>	Unitaire	15 €	40 €	120 €
<i>TGA</i>	Unitaire	15 €	40 €	120 €
<i>Micro-viscosimètre</i>	Unitaire	17 €	50 €	100 €
<i>IR-TF</i>	Unitaire	5 €	10 €	100 €
<i>Karl-Fischer</i>	Unitaire	10 €	20 €	50 €
<i>Broyeur</i>	Horaire	10 €	20 €	50 €
<i>Synthèse polymère 10G</i>	Unitaire	213 €	400 €	400 €
<i>Synthèse polymère 50G</i>	Unitaire	362 €	1000 €	1000 €
<i>Synthèse polymère 100G</i>	Unitaire	527 €	1200 €	1200 €

Commun aux deux plateaux:

Tarifs unitaires hors taxes (HT)	Unité d'œuvre	Structures de l'UM (A)	Structures hors UM qui assurent une mission de service public (B)	Structures externes à l'UM (C)
<i>Chromatographie flash 12G</i>	Unitaire	30 €	60 €	60 €
<i>Chromatographie flash 120G</i>	Unitaire	80 €	160 €	160 €
<i>Formation et Accompagnement</i>	Journalier	-	250 €	280 €
<i>Préparation et assistance IGR</i>	Horaire	-	64 €	80 €
<i>Préparation et assistance IGE</i>	Horaire	-	47 €	60 €
<i>Préparation et assistance ASI</i>	Horaire	-	40 €	50 €

Le Directeur de la Plateforme SynBio3
Gilles SUBRA
Le 07/04/2023

